



THÈME 2 TESTAMENT ET PLANIFICATION SUCCESSORALE

Le testament est un document juridique par lequel vous indiquez à qui et comment vous souhaitez transmettre vos biens, votre épargne et vos effets après votre décès. Bien qu'elle ne soit pas obligatoire, la rédaction d'un testament est une option que vous pouvez envisager. Il peut vous aider à répartir les biens tels que l'épargne et les propriétés de la manière que vous souhaitez, afin d'éviter les conflits entre vos héritiers. Il peut s'agir de léguer une partie de votre héritage à une cause, un projet ou une œuvre de bienfaisance que vous soutenez.

Vous devez respecter des formalités spécifiques pour garantir la validité de votre testament, c'est pourquoi vous pouvez envisager d'obtenir des conseils juridiques.

Module 2:

Anticiper la fin de vie

GLOSSAIRE SUR LES TESTAMENTS

- (a) Testament ou Acte de Volonté. À l'origine, un Acte de Volonté ne concernait que les biens immobiliers et un testament ne concernait que les biens personnels tels que l'argent et les bijoux. Aujourd'hui, ils sont interchangeables. (traduction si nécessaire)
- (b) Bénéficiaire : toute personne qui reçoit votre testament - il peut s'agir d'une personne physique ou morale.
- (c) Legs : type particulier de succession qui consiste à laisser à un bénéficiaire un ou plusieurs biens déterminés (par exemple une somme d'argent ou un objet) et non l'ensemble du patrimoine ou une part de celui-ci.
- (d) Patrimoine : La valeur totale de tout ce que vous possédez à votre décès (en fonction des différentes juridictions, moins les dettes en cours).
- (e) Exécuteur testamentaire : la personne que vous désignez pour exécuter vos souhaits après votre décès.
- (f) Bien immobilier : propriété constituée d'un bâtiment ou d'un terrain.
- (g) Succession : action ou processus d'hériter d'un bien



Cofinancé par
l'Union européenne



PRÉPARATION À LA RÉDACTION D'UN TESTAMENT - QUELLES SONT LES INFORMATIONS À RECUEILLIR ?

(a) Déterminez la valeur de votre patrimoine : dressez une liste de tout ce que vous possédez et notez-en la valeur approximative. Par exemple, vous pouvez inclure

- Votre maison
- Votre voiture
- Argent sur votre/vos compte(s) bancaire(s)
- Objets de valeur (tels que bijoux, peintures, sculptures, etc.)
- Investissements ou épargne
- Assurance ou pension

N'oubliez pas d'ajouter également les dettes ou les passifs éventuels, par exemple :

- Un prêt hypothécaire en cours
- Prêts
- Toute autre dette

Il convient de mentionner que votre patrimoine peut également comprendre des biens qui n'ont peut-être pas de valeur économique significative, mais qui ont une signification pour vous et que vous souhaitez léguer à une personne ou à une organisation spécifique : tenez-en compte également.

(b) Dressez une liste des personnes que vous souhaitez soutenir et indiquez combien (ou ce que) vous souhaitez leur laisser. Cette liste peut inclure les membres de votre famille, d'autres personnes dont vous êtes proche, mais aussi des organisations caritatives, des associations ou des causes qui vous tiennent à cœur.

(c) Choisir un exécuteur testamentaire : l'exécuteur testamentaire est la personne que vous désignez pour exécuter vos souhaits après votre décès. Vous pouvez désigner un membre de votre famille, un professionnel ou toute autre personne en qui vous avez confiance, pour autant qu'elle soit légalement compétente. Il est conseillé de vérifier à l'avance si cette personne est prête à agir en tant qu'exécuteur testamentaire, car cela implique une certaine responsabilité.

Une fois que vous aurez rassemblé toutes ces informations, vous souhaitez peut-être rencontrer un avocat afin de vous assurer que vos souhaits sont formalisés d'une manière juridiquement valable. Certaines organisations peuvent également proposer des conseils juridiques gratuits pour vous aider à préparer votre testament si vous décidez de leur léguer une partie de votre patrimoine.

COMMENT UTILISER LA FLASHCARD

- Cette flashcard aide à réfléchir à la manière de répartir les biens d'une personne à son décès et à se préparer à un entretien avec un professionnel du droit.
- Elle peut être complétée par une fiche de travail telle que celle élaborée par la [Croix-Rouge](#) et disponible dans la base de données des ressources Hold my Hand, qui permet à la personne de réfléchir et de noter les informations clés et qui peuvent être utiles pour préparer une consultation avec un professionnel.
- Utilisez les flashcards pour ouvrir la discussion au sein d'un groupe, en particulier pour les personnes qui ne disposent pas d'un réseau de soutien. La dimension de groupe peut faciliter l'évaluation des avantages et des inconvénients d'une décision, mais elle peut aussi être l'occasion de créer de nouveaux liens personnels et de nouvelles connexions avec les pairs.

CONSEILS AUX PROFESSIONNELS

- Cette flashcard peut être complétée par :
 - la fourniture de contacts locaux, par exemple pour ce qui concerne les organisations offrant des conseils juridiques gratuits en matière de testaments.
 - la fourniture de détails supplémentaires concernant les systèmes juridiques nationaux en rapport avec les sujets et/ou une illustration approfondie par un avocat ou un notaire.
- Si elle est utilisée dans le cadre d'un groupe, il est conseillé de rappeler aux participants qu'ils doivent tenir compte des questions de confidentialité avant de partager des informations personnelles sur leurs propres biens.



Cofinancé par
l'Union européenne